

Commission Théâtrale

Cahier des charges

La commission théâtrale a pour mission de promouvoir le théâtre dans la FVJC, afin d'avoir des jeunes candidates tous les 2 ans pour organiser le concours théâtral.

La commission se réunit plusieurs fois dans l'année afin de discuter du théâtre et de proposer des solutions ainsi que des nouvelles idées en lien avec le théâtre et le concours. Chacun apporte de nouvelles idées afin d'innover et améliorer certains points du concours.

La commission théâtrale a pour mission de vérifier et valider les infrastructures théâtrales des futurs organisateurs et veille à une bonne relation avec ces derniers afin que le concours se déroule au mieux. Généralement 2 membres de la commission prennent rendez-vous avec la jeune organisatrice afin de valider les infrastructures.

Durant l'année qui précède le concours, la commission veille à ce que la jeune organisatrice soit en règle avec le règlement théâtral FVJC.

Durant l'année du concours, la commission théâtrale organise deux assemblées de coordination avec les jeunes participantes afin de s'assurer du bon déroulement du concours ainsi qu'une assemblée avec les membres du jury.

La commission théâtrale s'assure que les jeunes participantes fassent leur demande à la SSA afin d'être en règle avec les droits d'auteur.

Les charges se répartissent selon la disponibilité des membres.